



174671 - La limite du temps d'utilisation du cure-dent

question

Ma question est pour combien de temps doit-on employer le cure-dent, une semaine, un mois ou jusqu'à son épuisement?

la réponse favorite

Louange à Allah.

L'utilisation du cure-dent n'est pas limitée. On l'emploie aussi longtemps qu'il restera assez efficace dans le nettoyage de la bouche de sorte à la débarrasser des mauvaises odeurs et saveurs. S'il n'élimine plus les mauvaises odeurs et les résidus alimentaires ou si son goût ou sa saveur changent ou s'il devient si vieux que son utilisation risque d'être nocif, on doit le mettre à jour en le grattant si possible ou le remplaçant tout simplement.

On lit dans *ar-Rawdh al-Mourbie* un commentaire de *Zaad al-Moustaqna* : « Se curer les dents avec un bout solide de branche d'olivier ou dattier, frais ou sec, ou d'autres est apte à purifier la bouche et sans nocivité . » Extrait de *Haciyatou ar-Rawdh al-Mourbie* par Ibn al-Qassim (1/148)

Cheikh Abdoul Aziz ibn Abdoullah Aal Cheikh (Puisse Allah le protéger) a été interrogé en ces termes : « L'utilisation du cure-dent a-t-elle un temps limité qui prend fin avec l'épuisement de la matière purificatrice qu'il contient ou alors il est permis au musulman de perpétuer son usage même en l'absence de ladite matière et tout en jouissant de l'avantage et de la récompense divine? Voici sa réponse : « Nous en savons rien. Il semble que c'est permis aussi longtemps que le cure-dent demeure utilisable et efficace dans la purification de la bouche : « Le cure-dent nettoie la bouche et agréé au Maître » Un hadith rapporté par an-Nassaie, chapitre Purification et par Ahmad (6/238) et par Ad-Daarami, chapitre Purification,684)

Allah le sait mieux.